



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL REUNION DU 28 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq et le 28 du mois de mars (28.03.2025) à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 20 mars 2025, s'est assemblé en présentiel (Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (via l'application BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°03/2025-04 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL M57

Nombre de membres en exercice : 21, soit 682 voix	
Nombre de membres présents : 11, soit 367 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. PALACH Josian (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visio-conférence, Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 6, soit 184 voix	M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme DELBREIL, Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. CROS, M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN, Mme RIGAUD Marion (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL, M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY, M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme PIZZINI
Nombre de membres absents excusés : 4, soit 131 voix	Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire) Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente) M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire) M. WEILL Michel (Délégué titulaire)
Quorum : 342 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Bernard SALOMON.

Vu l'instruction comptable M57 auquel est soumis le budget principal du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement ;

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget principal M57 ;

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024.

	<i>En euros</i>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement (résultat de l'exercice + report)	222 753,35
Résultat de clôture de la section d'investissement (résultat de l'exercice + report)	92 310,31
Solde des restes à réaliser 2024 (en section d'investissement)	13 380,90
Résultat net cumulé de la section d'investissement (avec les RAR)	105 691,21
<i>Soit un besoin de financement</i>	<i>0,00</i>

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le besoin net de la section d'investissement étant estimé à 0 €, Il est proposé l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

	<i>En euros</i>
Compte 1068 -excédent de fonctionnement capitalisé (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	0,00
Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté (en section de fonctionnement)	222 753,35
Compte 001 – solde d'exécution positif reporté (en section d'investissement)	92 310,31

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **AFFECTE** le résultat de clôture de l'exercice 2024 sur le budget primitif 2025 de la manière suivante :
 - o **222 753,35** euros en section de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)
 - o **92 310,31** euros en section d'investissement au compte 001 (solde d'exécution positif reporté)

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le **31 MARS 2025**

Et de la publication le **02 AVR. 2025**

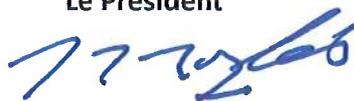
Le Secrétaire de séance



Bernard SALOMON

Fait à Montauban, le 28 mars 2025

Le Président



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

AR Préfecture

ADOPTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL M57

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20250328-0320250405-BF

Numéro d'acte : 0320250405

Date de décision : 28/03/2025

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / do budgétaires (et délibérations correspondantes))

Fichier acte : SYNDICAT_MIXTE_TARN_ET_GARONNE_AMENAGE scellé.xml

Fichier(s) annexes(s) : 03 2025 05 Adoption BP 2025 M57.pdf
03 2025 05 note synthétique BP 2025 M57.pdf
feuille de signature BP 2025 M57.pdf
03 2025 04 Affectation résultats 2024 sur BP 2025 M57.

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 31/03/2025 11:53:03

Date de réception de l'AR : 31/03/2025 11:54:16